

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

n° 01.149

L'An Deux Mille Un, le 19 décembre à 18 h 30 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Henri LE GUEUT, Premier Adjoint.

DATE DE CONVOCATION

13 DECEMBRE 2001

DATE D'AFFICHAGE

13 DECEMBRE 2001

ETAIENT PRESENTS : MM. LE GUEUT, HUGENDOBLER, Mmes MONTRON, GEOFFROY, LECOMTE, MM. BOISNARD, BOURGEOIS, CHABANEAU, Adjointes,

Mlle BARRAUD-DUCHERON, Mme BRAULT, MM. BUJARD, CAU, COASSIN, Mmes COURTIN, CROUE, DACOSTA, M. DENIS, Mmes DOUMECQ, DURAND, M. FAVRE, Mme GRAMMATICO, M. GUIARD, Mlle ISENDICK, Mme JOLY, MM. LIBOUBAN, MERLE, Mme PELTIER, MM. POTENNEC, RAYMOND, Mlle TURPIN, Conseillers.

ETAIENT REPRESENTES : M. MOST par M. LE GUEUT
Melle LABEYRIE par Mme GEOFFROY
M. SIMONNET par Mme PELTIER

ABSENTS-EXCUSES : NEANT

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Nombre de Présents : 30
Nombre de Votants : 33

Mlle ISENDICK a été élue Secrétaire de séance.

OBJET : AMENAGEMENT DEFINITIF DE LA NOUVELLE VOIE DU COLLEGE
AVENANT AU LOT N° 1 : TERRASSEMENT V.R.D.

VOTE : UNANIMITE

Par délibération en date du 29 juin 2001, le Conseil Municipal a approuvé la procédure d'appel d'offres relative à l'aménagement définitif de la nouvelle voie du Collège.

A l'issue de cette procédure, un marché a été conclu en date du 06 juillet 2001 avec l'entreprise DAVID ROUTES & T.P., pour un montant de 434 206,38 Euros TTC.

Les travaux liés à cette opération avaient pour but la construction complète d'une voie entre la rue des Chevreuils et la rue des Loutres, afin de desservir le nouveau collège Henri Dunant.

Dans le cadre de ces travaux, il était prévu la réalisation de fossés de rétention des eaux pluviales de la chaussée. Or, ceux-ci présentaient un caractère dangereux pour les piétons de par la profondeur du fil d'eau et la pente abrupte des talus à créer. Par mesure de sécurité, il s'avère préférable de réaliser des tranchées drainantes d'une capacité de stockage de 350 m³, avec la création en surface d'un espace vert boisé et engazonné de 1.800 m².

Le montant des travaux supplémentaires est de 56 141,13 Euros TTC.

Le montant du marché de base est ainsi porté de 434 206,38 Euros TTC à 490 347,51 Euros TTC, soit une augmentation de 12,93%.

L'avenant correspondant à cette prestation supplémentaire a reçu un avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres en date du 04 décembre 2001.

En conséquence, il est proposé à l'Assemblée Délibérante d'adopter l'avenant n° 1 au marché de travaux relatif à l'aménagement définitif de la nouvelle voie du Collège.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé du RAPPORTEUR,
- VU la nécessité de réaliser des tranchées drainantes, par sécurité sur la voie nouvelle du Collège,
- VU le projet d'avenant n° 1 au marché DAVID ROUTES & T.P. Lot n° 1 "Terrassement V.R.D." concernant l'aménagement définitif de la nouvelle voie du Collège,
- VU l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres, en date du 04 décembre 2001,
- APRES en avoir délibéré,

D E C I D E

- D'approuver le projet d'avenant n° 1 au marché conclu avec l'entreprise DAVID ROUTES & T.P., relatif à la réalisation de tranchées drainantes sur la voie nouvelle du Collège,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à conclure et signer les pièces nécessaires à la réalisation de l'avenant à intervenir avec l'entreprise DAVID ROUTES & T.P., pour un montant de 56 141,13 Euros TTC, soit une augmentation de 12,93%, ce qui porte le montant du marché de 434 206,38 Euros TTC à 490 347,51 Euros TTC.
- D'imputer la dépense correspondante au budget communal.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

**Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,
H. LE GUEUT**

**Certifié Exécutoire
Compte-tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 21 décembre 2001
Certifié Conforme
Mairie de Royan
Par délégation du Maire,
Le Directeur Général Adjoint des
Services,**

H. THOMAS